

Négociation du nouveau socle social chez Renault (DIAC compris)

Première phase, une mutuelle pour tous les salariés du Groupe en France !

Quelle que soit la future structure juridique du groupe qui sera présentée le 8 novembre prochain, la CFDT revendique un système de protection sociale qui s'applique à tous et à tous les sites dans le groupe Renault, en France. La DIAC bénéficie déjà de l'accord d'adhésion à la mutuelle Renault.

LES PREMIÈRES RÉPONSES DE LA DIRECTION SONT...



- ✓ Un accord qui couvre toutes les entités France, hors RRG, qui de par ses dispositions très particulières (IRP Auto), devra passer par une phase interne de négociations, avant de se préparer à intégrer l'accord groupe.
- ✓ Mise en place d'une base de cotisation comprenant 3 formules (Isolé / Duo / Famille).
- ✓ Cas de dispenses d'adhésion, tels que définies par le législateur.
- ✓ Adhésion obligatoire du salarié. Le conjoint et les enfants peuvent adhérer de manière optionnelle.
- ✓ Assiette de cotisations exprimée en % du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale).
- ✓ Portage du risque via un assureur

PERSPECTIVES EN TERMES D'ÉVOLUTION DES GARANTIES DU CONTRAT RENAULT ACTUEL :

Notre système de mutuelle (mobilité mutuelle Renault) étant à l'équilibre financier, la négociation en cours vise à améliorer les garanties. La CFDT fera des propositions en ce sens le 21/10/22, date de fin de ces négociations.

REVENDEICATIONS CFDT

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

- Périumètre France (DIAC compris). Néanmoins, au regard de la situation particulière de RRG et des enjeux associés, nous admettons que RRG ne fasse pas partie de ce socle commun. Mais il est indispensable qu'une réflexion de même niveau soit tenue au sein de RRG.

SOLIDARITÉ DES FORMULES

- Pour la CFDT, la solidarité entre les formules « Isolé », « Duo » et « Famille » doit perdurer. Elles doivent intégrer les différentes tranches d'âge, du junior au senior. L'évolution de la société génère de nouveaux besoins ; la modification de la structure parentale des salariés doit être prise en compte (ex : monoparentalité, enfants qui font des études supérieures après 24ans...). Les prestations doivent permettre une qualité de service avec, par exemple, une permanence sur site (Réseau Kalixia...)

LES OPTIONS

- Complément au contrat de base. Pour la CFDT, il est souhaitable que les options soient limitées à deux formules au maximum. Nous avons également revendiqué le fait que l'adhésion à l'option puisse se faire à tout moment de l'année. Cependant, pour éviter tout déséquilibre (l'effet yoyo), il est impératif de conserver l'adhésion à l'option au minimum 2 ans, comme c'est le cas aujourd'hui.
- Il faut aussi que le changement d'option vers la formule de base puisse se faire à tout moment après la période de 2 ans et non pas au 1^{er} janvier, avec une demande au 31 octobre par exemple.

SANS INTERMÉDIAIRE

- Pour la CFDT, la gestion doit être assurée par un mutualiste. Il est également souhaitable que notre accord soit géré sans intermédiaire, au même titre que l'actuel accord de Renault santé.

PRISE EN CHARGE DU PMSS

- Dans cette conjoncture, où l'impact du pouvoir d'achat se fait ressentir pour l'ensemble des salariés et après l'accord « pouvoir d'achat » du 30/09/2022, il est primordial que l'Entreprise envoie un signal fort en matière de santé, en prenant en charge l'intégralité du PMSS après l'accord pouvoir d'achat du 30/09/2022.

PART EMPLOYEUR

- La participation de l'employeur est plus importante dans certaines entités du groupe. Pour la CFDT, ce nouvel accord du socle social commun doit permettre aux salariés qui y adhéreront de ne pas perdre un centime sur leur cotisation.

NOUVELLE CCN* Métallurgie

- La réactualisation des prestations liées à la nouvelle CCN* Métallurgie (Renault SAS), ainsi que l'harmonisation des contrats des filiales, doivent converger sur les prestations acceptables pour les nouveaux entrants.

* Convention Collective Nationale

PERSPECTIVES FINANCIÈRES



Comme l'a revendiqué la CFDT, il n'est pas question que les 5 250 salariés non affiliés à la mutuelle Renault rejoignent le contrat santé collectif Renault (29 350 salariés actuellement) et perdent ainsi du pouvoir d'achat.

Sur ce point, la direction affirme vouloir limiter les impacts tarifaires pour tous les salariés ; il faut toutefois avoir présent à l'esprit le fait que l'évolution du PMSS et des dépenses de santé devraient inéluctablement faire évoluer les cotisations de santé (à négocier).

Si l'ensemble des filiales non adhérentes à mutuelle santé Renault le deviennent, certaines d'entre elles verraient les cotisations de leurs adhérents baisser alors que d'autres connaîtraient des hausses, en fonction des formules choisies.

Sovab, par exemple, en formule Famille, verrait une baisse de -15,50€ sur les cotisations alors que RSWL subirait une hausse de +54,06€ pour la même formule.

Pour la CFDT, la cotisation est importante cependant, le niveau de prestation l'est tout autant. Le 21 octobre, la CFDT apportera, là aussi, un nouvel éclairage à cette négociation.

BILAN

- ✓ Une protection sociale pour tous.
- ✓ Un bon niveau de prestation avec une mutuelle cotée A+. Pour la DIAC aussi c'est un plus !
- ✓ Un système qui permette de prendre en charge le salarié et sa famille.
- ✓ Un système qui évite l'effondrement de certains régimes déficitaires (chez Renault Group, 9 régimes dont 7 déficitaires en 2022).
- ✓ Une cotisation qui ne grève pas le pouvoir d'achat des salariés.



PLUS D'INFORMATIONS



@CFDT_DIAC



cfdt.diac@gmail.com

**SEUL ON VA VITE,
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN,
REJOIGNEZ LA CFDT !**

**L'objectif de la CFDT : trouver un équilibre
cotisation / Reste à charge / qualité des
prestations et avoir dans le temps un contrat
santé en équilibre !**